

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1026

18 avril 2015

SOMMAIRE

14Matic S.à r.l.	49204	Gemea S.A.	49204
3W Power S.A.	49206	Kaplumba	49230
Abrimmo S.à r.l.	49215	Lalux S.à r.l.	49204
Altraplan Luxembourg S.A.	49211	Lunaval S.A.	49244
Aries S.A.	49209	Meluna Investments S.à r.l.	49210
Atrium Biala SCSp	49245	Menuiserie Calmes, s.à r.l.	49210
Belle-Allure SARL	49228	Mora Funds SICAV	49205
Berkeley Luxembourg S.à r.l.	49202	Nicinvest S.A.	49212
Bridel Adjacent Investments S.à.r.l.	49221	Noble Holding International S.à r.l.	49233
BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l.	49217	Pfizer Group Luxembourg Sàrl	49230
BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.	49213	Power Systems S.A.	49211
Bureau Luxembourg S.A.	49210	Princium S.A.	49202
Business Center Steinsel B.C.S. S.A.	49212	Private Estate Life S.A.	49211
Cabot Luxembourg Finance S.à r.l.	49210	Promedent Medical Supplies S.A.	49210
Carelle S.à r.l.	49246	RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l.	49217
Coach Luxembourg Financing S.à.r.l.	49233	RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.	49213
Croc'Time S.A.	49246	Sparinvest SICAV-SIF	49211
Daumont Development S.A.	49202	Tilare S.A., SPF	49204
EI AV Investments II S.à r.l.	49246	Unigestion Secondary Opportunity III ...	49203
Empyrean Capital S.à r.l.	49248	Urca S.A.	49203
Epsilos S.à r.l.	49248	Valotel Europe S.A.	49244
Euripides S.A.	49203	Wilkes S.A.	49205

Berkeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 34.999,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.898.

En date du 19 février 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Franciscus Welman, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Mr Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berkeley Luxembourg S.à r.l.

Martin Paul Galliver

B manager

Référence de publication: 2015039008/17.

(150044684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Princium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.868.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2015* à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048895/10/18.

Daumont Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.916.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048886/10/19.

Unigestion Secondary Opportunity III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.563.

Le Conseil de Gérance de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Steve David de sa fonction de membre du Conseil de Gérance avec effet au 6 février 2015;

En remplacement de Monsieur Steve David, démissionnaire, le Conseil de Gérance a décidé la cooptation de Monsieur Olivier Noel, né à Namur le 20 février 1978, demeurant professionnellement 6, rue Lou Hemmer à L-1748 Senningerberg, en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société, avec effet au 6 février 2015 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2015.

Pour le compte de Unigestion Secondary Opportunity III

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015039432/17.

(150044812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Euripides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.044.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2015* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048889/10/18.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2015* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048888/10/19.

14Matic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 26, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 133.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039480/9.

(150044398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Lalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4733 Pétange, 25, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 99.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03/03/2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015038696/11.

(150044188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Tilare S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.739.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2015 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057158/795/15.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2015 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048887/10/19.

Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 février 2015

En date du 11 février 2015, la Société WILKES S.A. a désigné la société

SGG S.A.,

RCS Luxembourg B0168791

412F, route d'Esch,

L-2086 Luxembourg,

comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

WILKES S.A.

Référence de publication: 2015039468/17.

(150044759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Mora Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.613.

The Company convened the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") to be held at the registered office of the Company at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, on 28 April 2015 at 2:00 pm, with the following agenda:

Agenda:

1. To resolve on the approval of the management report of the directors for the year ended 31 December 2014.
2. To resolve on the approval of the audited annual report of the Company for the financial year ended 31 December 2014.
3. To resolve on the discharge the Board members and the auditor with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2014.
4. To resolve to re-appoint the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders in 2016 and until their successor is duly elected and qualified:
Mrs Maribel Tumi
Mr Salvador Vila
Mr Serge D'Orazio.
5. Proposal to appoint Ivan Comerma Poza as new Director, subject to the CSSF approval, to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders in 2016 and until his successor is duly elected and qualified.
6. To resolve to re-appoint Deloitte as independent auditor of the Company for the forthcoming fiscal year and office until the next Annual General Meeting of Shareholders in 2016.
7. Consideration of such other business as may properly come before the Annual General Meeting.

If you do not expect to attend the Annual General Meeting in person, please fill in, sign and date the enclosed proxy form and return it at your earliest convenience by fax to the following number +352 27 177 530, along with the original to follow by post to 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

In order to be valid for this meeting, proxy forms should be received by the close of business on 24th April 2015. Only those Shareholders on record at the close of business on 24th April 2015 are entitled to vote at the Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

A copy of the annual report, the auditor's report and the Directors' report is available free of charge at the registered office of the Company. Shareholders wishing to obtain a copy are asked to contact Mora Asset Management Luxembourg in the following email address moralux@moralux.com or phone number +352 27 177 520.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2015057157/755/37.

3W Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.423.

The Shareholders are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held before a civil law notary (the “EGM”) and the

ANNUAL GENERAL MEETING

under private seal (the “AGM” and together with the EGM the “Meetings”, each a “Meeting”) of shareholders of 3W Power S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 153.423 (the “Company”), which will be held on 19 May 2015, at 11.00 a.m. CET at the Sofitel Luxemburg Europe Hotel, 4, rue du Fort Niedergrunewald, Quartier Européen Nord, Plateau de Kirchberg, Luxembourg, in order to deliberate and vote upon the following:

A. AGENDA - Annual General Meeting (under private seal)

1. Presentation of the annual accounts, the report of the independent auditor (réviseur d’entreprises) on the annual accounts of the Company and the management report of the board of directors for the accounting year ended 31 December 2014;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the accounting year ended 31 December 2014;
3. Allocation of available earnings or losses for the accounting year ended as of 31 December 2014;
4. Granting of discharge to the members of the board of directors of the Company for the exercise of their mandates during the accounting year ended as of 31 December 2014;
5. Renewal of the mandate of Dr. Dirk Wolfertz as a non-executive member of the board of directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ending 31 December 2015;
6. Renewal of the mandate of Mr. Willi Loose as a non-executive member of the board of directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ending 31 December 2015;
7. Renewal of the mandate of Mr. Bernd Luft as a non-executive member of the board of directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ending 31 December 2015;
8. Renewal of the mandate of Mr. Klaus Schulze as a non-executive member of the board of directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ending 31 December 2015;
9. Renewal of the mandate of Mr. Keith Corbin as a non-executive member of the board of directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ending 31 December 2015;
10. Renewal of the mandate of Mr. Jeffrey Casper as an executive member of the board of directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 to approve the annual accounts of the Company for the accounting year ending 31 December 2015;
11. Approval of an aggregate annual amount of €100,000 per annum for remuneration of the board of directors to be allocated from the accounting year ending 31 December 2015;
12. Acknowledgement of the termination of mandate of and discharge to the independent auditor of the Company in office during the financial year ended 31 December 2014 for the exercise of its mandate during such period;
13. Appointment of PricewaterhouseCoopers (PWC), Société cooperative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, as independent auditor of the Company until the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the annual accounts as of 31 December 2015;
14. Granting of special powers to any board member to implement all steps required in relation with the foregoing items of the agenda;
15. Miscellaneous.

B. AGENDA - EXTRAORDINARY GENERAL MEETING (NOTARIAL DEED):

1. Approval of the confirmation, extension, renewal and increase of the authorised share capital, including the issued share capital of the Company to the aggregate amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.--) represented by 150,000,000 shares of the Company with a nominal value of 0.01 EUR each; waiver of, and agreement to the suppression of, any pre-emptive or preferential subscription right and renewal and amendment of the authorisation to the board of directors to waive, suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders within the limitations of the authorised share capital including the issued share capital

of the Company and to issue shares (or rights thereto in any manner) for consideration in cash, in kind or by way of capitalisation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law (and any related procedures) in the case of issues of shares within the authorised share capital including the issued share capital; acknowledgement and approval of the report issued by the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915, regarding preferential subscription rights and the related waivers and authorisations; extension of the validity period of the authorised share capital and related waiver and authorisation to the board of directors for a period starting on the day of the extraordinary general meeting of shareholders recording the revised authorised share capital and authorisation and ending on the 5th anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of said general meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Approval of amendment of the Company's articles of association in order to reflect the above mentioned amendments to the authorised share capital;
3. Miscellaneous.

C. FURTHER TERMS OF DOCUMENTATION, ATTENDANCE AND VOTING PROCEDURE

The annual report will be available to the shareholders for examination at the company's head office as well as on website www.aegps.com as Download.

- Quorum and majority

The AGM will validly deliberate on its agenda items regardless of the number of shareholders present or represented and of the number of shares held by them. The resolutions with respect to the AGM agenda items will be validly adopted by a simple majority of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

The EGM will validly deliberate on its agenda items if at least 50% of the Company's issued share capital is present or represented. The resolutions with respect to the EGM agenda will be validly adopted only if approved by at least two-thirds of the votes validly cast at the EGM.

Abstention and nil votes will not be taken into account.

- Invitation rules, Right to participate in the Meetings in person or vote by proxy
Invitations to the Meetings shall be performed by publication

- In a Luxembourg newspaper Luxemburger Wort;
- In the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- in the German Federal Gazette (Bundesanzeiger);
- on the homepage of the Luxembourg Stock Exchange "Bourse de Luxembourg";
- on the website of the Company.

Furthermore, it is recorded with the Luxembourg regulator of the financial sector Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) and the Luxembourg Stock Exchange.

Shareholders who hold one or more shares of the Company at 24:00 o'clock (Luxembourg Time) on the date falling fourteen (14) days prior to (and excluding) the date of the general meeting, so 4 May 2015 at 24:00 CET (the "Record Date") according to the Company's register of shares or, where the shares are in registered form and are recorded in the Company's register of shares in the name of or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system, or, where the shares are in bearer form and held by or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system, according to the recorded book-entry interests in the accounts of a professional depository or any sub-depository according to article 8.2 of the Company's articles of incorporation shall be admitted to participate and vote at the Meetings.

- Notification of attendance in person or by proxy

Shareholders wishing to attend the Meeting(s) in person or by an authorized representative or who wish to vote via proxy should make sure that they register their intention to participate in the Meeting(s) by no later than the Record Date (date of receipt) at

- the official registration point at the share register (Aktienregister) at Computershare Operations Center; 80249 München, Germany on the following website: <https://investorportal.computershare.de/aegps> (registration point, URL Link zum Aktionärsportal). On this website you can log-in with your shareholder number and your password, which you had received with the invitation to the annual general meeting of the shareholders in 2014. The password has not changed; if you changed it into a personal password, that one will still be valid, as well. If you should not remember your password, pls. contact Computershare via E-mail to aktionarsportal@computershare where you will get the required support. After login, you may register for the Annual General Meeting, print your admission ticket or have yourself represented by a proxy and if so issue voting instructions.
- Alternative you can register via a financial intermediary (the relevant depository bank).
- Furthermore, you can also register via facsimile to +49 30903-74675 or via E-mail to anmeldestelle@computershare.de.

If the above registration platforms are not available for a shareholder, this shareholder may register via

investors@aegps.com.

Furthermore, participating shareholders have to provide the relevant documentation evidencing of their ownership of the shares (such as depositary certificates issued by financial institutions, custodian banks and investment brokers maintaining securities account) and in the case of an authorized representative, supply evidence of the authority given to that person to represent the relevant Shareholder by no later than 13 May 2015 at 24:00 CET (receiving date). For proxies or formal authorization, a copy of such appointment will be sufficient proof thereof.

Usually, your depository institute is handling the registration and the provision of evidencing proof of ownership of the shares for its customers. Therefore, please make sure to early involve your depository institute and order the registration.

Please note: Shareholders may only register one time with the relevant shares (via the above given registration addresses). Please make sure you avoid double-registrations.

- **Vote by proxy**

Shareholders who have complied with the notification and registration provisions set forth above, can give voting instructions by no later than 13 May 2015 at 24:00 CET to a company representative, which is hereunder the chairman of the Meeting via <https://investorportal.computershare.de/aegps>, or to a third party via the Proxy and Voting Form as enclosed at the end of this convening notice, duly completed for each resolution of the Meeting(s), signed and sent to the Company in written form via <https://investorportal.computershare.de/aegps>, or

- anmeldestelle@computershare.de or facsimile: +49 89 30903-74675; or
- via investors@aegps.com, or
- by mail to Dr. Janine Rechel, General Counsel, c/o AEG Power Solutions BV, Weerenweg 29, 1161 AG Zwanenburg, The Netherlands, or by e-mail to janine.rechel@aegps.com.

Such written declaration via its participant or affiliated institution shall constitute an instruction appointing a proxy from the relevant registered shareholder confirming that the number of shares mentioned in each written declaration form part of a collective deposit and that the person mentioned in the declaration is a participant for the mentioned number of shares in the collective deposit and shall be entitled to exercise all rights attached to those shares and voting rights as a proxy in respect of such shares at the relevant general meeting of shareholders of the Company provided further that such participant shall be entitled to delegate his proxy to a third party by delivering such form of proxy executed in writing in accordance with the articles of incorporation of the Company.

One person may represent several or even all shareholders.

If proxy is given to the chairman of the Meeting, he will vote in accordance with the instructions given by the shareholder in the Proxy and Voting Form. If no instructions are given in the Proxy and Voting Form, the chairman of the Meeting will vote in favour of the proposed resolutions.

Completion and return of a Proxy and Voting Form will not prevent shareholders from attending at the Meetings as "visitor".

The operator of a securities settlement system or a professional depository or sub-depository designated by such depository must, prior to the Meetings and at the latest on 13 May 2015 at 24:00 CET, provide to the Company

- (i) a certificate evidencing the identity of the shareholders and the number of shares held by each shareholder upon the Record Date (4th May 2015, 24:00 CET) and
- (ii) provide a spreadsheet of the voting instructions for each resolution of the Meeting in relation to the votes cast including a proxy to the chairman of the Meeting, to be returned to the Company prior to the date of the Meeting.

- **Right to vote through signed voting form**

Furthermore, all Shareholders may vote directly through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail, electronic voting or by any other means of communication, latest to be received at 13 May 2015 at 24:00 CET by the registration point (Computershare Operations Center, see above).

The shareholder may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes.

The Company will only take into account voting forms, which contain the minimum information as listed above and received prior to 13 May 2015, 24.00 CET.

- **Right to have additional items in the agenda of the Meeting(s)**

One or more shareholders holding together at least 3% of the issued share capital of the Company may:

- Add new items on the agenda of the EGM and/or the AGM; and/or
- File proposed resolutions in relation with the existing or new items to the EGM and/or AGM agenda.

Such request(s) must be sent in writing by registered mail to Dr. Janine Rechel, General Counsel, c/o AEG Power Solutions BV, Weerenweg 29, 1161 AG Zwanenburg, The Netherlands or via e-mail to investors@aegps.com or to janine.rechel@aegps.com.

Such requests to add new items or file further proposed resolutions (see above) must include either the text of the new agenda item together with a justification or a draft resolution to be adopted, or the wording of draft resolution(s) for an existing or proposed clearly identified agenda item(s). The request(s) should indicate a mail or e-mail address to which the Company may send an acknowledgement of receipt.

Such requests have to be accompanied by evidence of the requestor's shareholding in the Company and have to be submitted to the Company latest twenty two (22) days prior to the date of the EGM and AGM, so at the latest by 26 April 2015, 24:00 CET. The Company will acknowledge the receipt of such requests within 48 hours upon reception.

The Company will publish an updated agenda at the latest on 4 May 2015, 24:00 CET.

• Further questions

Shareholders may address all queries with respect to the Meetings by email to the following email address: investors@aegps.com

or to the following address:

AEG Power Solutions BV

Attn. Dr. Janine Rechel

Weerenweg 29

1161 AG Zwanenburg,

The Netherlands

On all related correspondence, kindly indicate the following notice as "subject":

"Annual general meeting/ extraordinary general meeting of shareholders 3W Power S.A."

All documentation and information required under the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies including the proposed resolutions shall be available on the website of the Company www.aegps.com or may be obtained by sending an e-mail to investors@aegps.com.

Luxembourg, on 13 April 2015.

Dr. Dirk Wolfertz

Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2015057156/755/206.

Aries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.356.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 mars 2015, qu'il a été décidé:

- acceptation de la démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2015 de Madame Zuwena Sharifa Fraai;

- acceptation de la démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2015 de Madame Martha Sofia Caballero Elizondo;

- nomination des administrateurs suivants à compter du 06 mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018:

Madame Nerea Nazabal Jiménez, née le 10 février 1978 à Las Palmas de Gran Canaria, Espagne avec adresse professionnelle sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Alex Marc E. Legrand, né le 31 mai 1977 à Bruxelles, Belgique avec adresse professionnelle sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- De confirmer que le conseil d'Administration de la Société est désormais composé comme suit:

1. Monsieur Alex Marc E. Legrand, administrateur

2. Madame Nerea Nazabal Jiménez, administrateur

3. Monsieur Jacob Mudde, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015038375/26.

(150043784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Bureau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 151.941.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039017/10.

(150044606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Cabot Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.040.780,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.801.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015039046/10.

(150044709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Meluna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MELUNA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015039888/11.

(150045471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Promedent Medical Supplies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 35.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015039949/11.

(150045323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Menuiserie Calmes, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4998 Sprinkange, 5, rue de Bettange.
R.C.S. Luxembourg B 80.487.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE CALMES, s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015039889/12.

(150045185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 59.513.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039942/10.

(150045037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Private Estate Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 34.402.

Une liste de signatures autorisées (Délégation de Pouvoirs) de la Société, en date du 11 mars 2015, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Private Estate Life S.A.

Signature

Référence de publication: 2015055925/12.

(150063947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 55.381.

Une liste de signatures autorisées (Délégation de Pouvoirs) de la Société, en date du 11 mars 2015, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altraplan Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015055599/12.

(150063948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Sparinvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 165.126.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2015

Nominations statutaires

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 2 mars 2015 a:

- renouvelé les mandats de:

* Monsieur Henrik LIND-GRØNBÆK, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

* Monsieur Per NOESGAARD, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

* Monsieur Richard JACQUÉ, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- décidé de ne plus renouveler le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A., mais de procéder à la nomination de DELOITTE Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015039405/20.

(150044447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Nicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.
R.C.S. Luxembourg B 114.331.

Business Center Steinsel B.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.677.

PROJET DE FUSION

Entre

(1) la société NICINVEST S.A., société anonyme, avec siège social à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.331 (ci-après la «Société Absorbante»),

(2) la société BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., société anonyme, avec siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.677 (ci-après la «Société Absorbée»)

Considérant que:

(A) La Société Absorbante détient 100% des actions de la Société Absorbée.

(B) Les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée proposent de fusionner les Sociétés et ont arrêté le présent projet de fusion:

1. Il est prévu que NICINVEST S.A. absorbe la Société Absorbée au moyen d'une fusion par absorption conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («loi de 1915»). Les conseils d'administration de chacune des Sociétés ont décidé de proposer cette fusion lors de leurs réunions respectives en date du 13 avril 2015.

2. Les actions détenues par la Société Absorbante dans les Sociétés Absorbées seront annulées lors de la réalisation de la fusion.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront, à des fins comptables, traitées comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2015.

4. Il n'y a pas d'associés ayant des droits spéciaux ou de porteurs de titres ayant des droits spéciaux dans aucune des Sociétés.

5. Tous les actionnaires de NICINVEST S.A. et BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A. ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de NICINVEST S.A. des documents suivants:

a. Projet de fusion

b. Comptes annuels ainsi que rapports de gestion des exercices 2012, 2013 et 2014 de NICINVEST S.A. et BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A.

Des copies pourront être obtenues par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

6. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbée disposant au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale de la Société Absorbée, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

7. Le mandat du conseil d'administration de la Société Absorbée prend fin à la date de la fusion. Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration de la Société Absorbée.

8. Aucun avantage particulier n'est attribué aux commissaires aux comptes et aux membres du conseil d'administration des sociétés à l'occasion de la fusion.

9. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et au transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée.

10. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

11. Le présent projet de fusion sera publié conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales au moins un mois avant la date de la réunion des assemblées générales appelée à se prononcer sur le projet de fusion.

12. Conformément à l'article 263(1) de la loi de 1915, une assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des sociétés sera tenue afin d'approuver le présent projet de fusion.

13. Une fois le projet de fusion approuvé par les assemblées générales des associés des sociétés, tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante, dans le cadre de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, conformément à l'article 274 de la loi de 1915.

14. Les créanciers des sociétés qui fusionnent et dont la créance est antérieure à la date de la publication du projet de fusion prévue à l'article 262 peuvent nonobstant toute convention contraire dans les deux mois de cette publication demander au Magistrat président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûreté pour des créances échues et non-échues au cas où l'opération de fusion réduirait les gages de ces créanciers.

15. Les associés des sociétés ont décidé en conformité avec l'article 267 (1) c. de la loi de 1915 de renoncer à la mise à disposition d'un état comptable.

Bridel, le 13 avril 2015.

NICINVEST S.A.

Nico ROLLINGER / Sven ROLLINGER / Sammy ROLLINGER

Le Conseil d'Administration

BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A.

Nico ROLLINGER / Sven ROLLINGER / Sammy ROLLINGER

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015055878/73.

(150063700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 162.088.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.178 acting in its own name and on behalf of BTG Pactual Global Timberland Resources Fund, a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) established in the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement),

hereby represented by Maître Philippe Coulon, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 February 2015, which after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered together therewith, and being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 162.088 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 1st July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2116 dated 9 September 2011. The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in the Company, so that resolutions can validly be taken on all items on the agenda;

II. The Sole Shareholder hereby considers the following agenda.

Agenda:

1. Change the name of the Company into "BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l." and consequential amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles");

2. Transfer of the registered office of the Company from 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 5 of the Articles; and

3. Amendment of article 13 of the Articles to clarify that the chairman of the board of managers shall preside all meetings of the board of managers and that in the absence of a chairman, the board of managers may appoint a chairman *pro tempore*.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l." and to amend article 4 of the Articles to reflect the new name of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange and consequently to amend the first sentence of article 5 of the Articles so as to henceforth read as follows:

“The registered office of the Company is established in Hesperange.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 13 of the Articles to clarify that the chairman of the board of managers shall preside all meetings of the board of managers and that in the absence of a chairman, the board of managers may appoint a chairman pro tempore.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

RMK Global Timberland Fund Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.178, agissant au nom et pour le compte de BTG Pactual Global Timberland Resources Fund, un fonds d'investissement spécialisé établi sous la forme d'un fonds commun de placement,

ici représentée par Me Philippe Coulon, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 février 2015, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, et étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.088 (la «Société»), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2116 daté du 9 septembre 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(I) L'Associé Unique détient l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales de la Société, les résolutions pouvant être valablement adoptées sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

(II) L'ordre du jour sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.» et modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société (les «Statuts»).

2. Transfert du siège social de la Société du 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg et modification afférente de l'article 5 des Statuts; et

3. Modification de l'article 13 des Statuts afin de préciser que le président du conseil de gérance présidera toutes les réunions du conseil de gérance et qu'en l'absence d'un président, le conseil de gérance peut désigner un président pro tempore.

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer le nom de la Société en «BTG Pactual Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter le nouveau nom de la Société.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société du 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier la première phrase de l'article 5 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Hesperange.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts afin de préciser que le président du conseil de gérance présidera toutes les réunions du conseil de gérance et qu'en l'absence d'un président, le conseil de gérance peut désigner un président pro tempore.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: P. COULON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4970. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055967/109.

(150063453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Abrimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 195.693.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Catherine Jeanne Joëlle FRANCOIS épouse MAJEWSKI, agent immobilier, née à Longwy (F) le 18 avril 1961, demeurant à F-54430 Réhon, 10, rue de Mexy.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de Abrimmo S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les pouvoirs du/des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé(e) unique ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Madame Catherine FRANCOIS épouse MAJEWSKI, préqualifiée,	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associée unique

La comparante qualifiée ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Catherine FRANCOIS épouse MAJEWSKI, agent immobilier, née à Longwy (F) le 18 avril 1961, demeurant à F-54430 Réhon, 10, rue de Mexy.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article trois des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Majewski, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 19 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8618. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048120/98.

(150055583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.178.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ManagementPlus Special Holdings, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 181.025,

represented by Me Philippe Coulon, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 February 2015, which after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered together therewith, and being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.178 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg on 1 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1943 dated 6 October 2009. The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all one thousand (1,000) shares in the Company, so that resolutions can validly be taken on all items on the agenda;

II. The Sole Shareholder hereby considers the following agenda:

Agenda:

1. Change the name of the Company into "BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l." and consequential amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles").

2. Amendment of the corporate object of the Company to provide that the corporate object of the Company is the creation, administration and management of BTG Pactual Global Timberland Resources Fund and that the Company is subject to the provisions of chapter 14 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended so that article 2 of the Articles reads as follows:

"The purpose of the Company is the creation, administration and management of BTG Pactual Global Timberland Resources Fund, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé), organized as a mutual investment fund (fonds commun de placement), under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund") and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, in its own name and on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, including all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. It may further in its own name and on behalf of the Fund grant loans, guarantees or any form of collateral in relation

to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may further carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended.”

3. Transfer of the registered office of the Company from 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 5 of the Articles.

4. Amendment of Article 13 of the Articles to clarify that the chairman of the board of managers shall preside all meetings of the board of managers and that in the absence of a chairman, the board of managers may appoint a chairman pro tempore; and

5. Amendment of article 22 of the Articles to clarify that the annual report of the Company shall be examined by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into “BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l.” and to amend article 4 of the Articles to reflect the new name of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company to provide that the corporate object of the Company is the creation, administration and management of BTG Pactual Global Timberland Resources Fund and that the Company is subject to the provisions of chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended so that article 2 of the Articles reads as follows:

“The purpose of the Company is the creation, administration and management of BTG Pactual Global Timberland Resources Fund, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé), organized as a mutual investment fund (fonds commun de placement), under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”) and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, in its own name and on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, including all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. It may further in its own name and on behalf of the Fund grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may further carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg and consequently to amend the two first sentences of article 5 of the Articles so as to henceforth read as follows:

“The registered office of the Company is established in Hesperange It may be transferred within the municipality of Hesperange by means of a resolution of the board of managers, and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 13 of the Articles to clarify that the chairman of the board of managers shall preside all meetings of the board of managers and that in the absence of a chairman, the board of managers may appoint a chairman pro tempore.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 22 of the Articles of incorporation of the Company to clarify that the annual report of the Company shall be examined by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ManagementPlus Special Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.025,

représentée par Me Philippe Coulon, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 février 2015, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, et étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.178 (la «Société»), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg le 1^{er} septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1943 daté du 6 octobre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(I) L'Associé Unique détient l'intégralité des mille (1.000) parts sociales de la Société, les résolutions pouvant être valablement adoptées sur l'ensemble des points à l'ordre du jour;

(II) L'ordre du jour sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l.» et modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société (les «Statuts»);

2. Modification de l'objet social de la Société afin de préciser que l'objet social de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de BTG Pactual Global Timberland Resources Fund et que la Société est soumise aux dispositions du chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée, afin que l'article 2 des Statuts se lise comme suit:

«L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de BTG Pactual Global Timberland Resources Fund, un fonds d'investissement spécialisé, établi sous la forme d'un fonds commun de placement, régi par le droit luxembourgeois (le «Fonds») et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise de ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, en son nom et pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. La Société peut en outre, en son nom et pour le compte du Fonds, octroyer des prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités pré-mentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de parts du Fonds. Cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra en outre exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites établies par le chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

3. Transfert du siège social de la Société du 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg et modification afférente de l'article 5 des Statuts.

4. Modification de l'article 13 des Statuts afin de préciser que le président du conseil de gérance présidera toutes les réunions du conseil de gérance et qu'en l'absence d'un président, le conseil de gérance peut désigner un président pro tempore; et

5. Modification de l'article 22 des Statuts afin de préciser que le rapport annuel de la Société doit être vérifié par un réviseur d'entreprises agréé.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l.» et de modifier l'article 4 des statuts afin de refléter le nouveau nom de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de préciser que l'objet social de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de BTG Pactual Global Timberland Resources Fund et que la Société est soumise aux dispositions du chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée, afin que l'article 2 des Statuts se lise comme suit:

«L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de BTG Pactual Global Timberland Resources Fund, un fonds d'investissement spécialisé, établi sous la forme d'un fonds commun de placement, régi par le droit luxembourgeois (le «Fonds») et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise de ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, en son nom et pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. La Société peut en outre, en son nom et pour le compte du Fonds, octroyer des prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités pré-mentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de parts du Fonds. Cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra en outre exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites établies par le chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier les deux premières phrases de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Hesperange. Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance de la Société et dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés de la Société prise en assemblée générale des associés.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts afin de préciser que le président du conseil de gérance présidera toutes les réunions du conseil de gérance et qu'en l'absence d'un président, le conseil de gérance peut désigner un président pro tempore.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 22 des Statuts afin de préciser que le rapport annuel de la Société doit être vérifié par un réviseur d'entreprises agréé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: P. COULON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4983. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055966/196.

(150063470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Bridel Adjacent Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.129.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of January.

before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared,

Bridel Adjacent Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on 27 January 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company “Bridel Adjacent Investments S.à r.l.” (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Bridel Adjacent Investments S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Bridel Adjacent Holdco S.à r.l. (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Extraordinary decisions of the sole shareholder

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in S o Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Bridel Adjacent Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et étant en train d'être immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 janvier 2015 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Bridel Adjacent Investments S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Bridel Adjacent Investments S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro] (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres

et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant

ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Bridel Adjacent Holdco S.à r.l. (l'«Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500,-

Décisions extraordinaire de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, née le 22 mai 1974 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3118. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037636/417.

(150042977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Belle-Allure SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.096.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze.

Le vingt-quatre février;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Abderrahmane LAGGOUN, commerçant, né à Constantine (Algérie) le 25 mars 1968, demeurant à L-3237 Bettembourg, 25, rue de la Gare;

2) Monsieur Fouad DJILEH, responsable production, né à Constantine (Algérie) le 26 novembre 1970, demeurant à Cité 154 LOGTS CNEP Bt03 N°29 El-Khroub, Constantine;

ici représentée par Monsieur Abderrahmane LAGGOUN, prèdit;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 19 janvier 2015;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «BELLEALLURE SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros, le détail et export de vêtements prêt à porter et d'accessoires pour dames, hommes et enfants, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Abderrahmane LAGGOUN, prèdit	55 parts
2) Monsieur Fouad DJILEH, prèdit	45 parts
Total:	100 parts

Ces parts ont été intègralement libèrèes par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à prèsent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifiè au notaire instrumentaire qui le constate expressèment.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bènèfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associès. Elles ne peuvent ètre cèdées entre vifs à des non-associès qu'avec l'agrèment des associès reprèsentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrèe par un ou plusieurs gèrants, associès ou non, choisis par les associès qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent ètre à tout moment rèvequès par dècision des associès.

A moins que les associès n'en dècident autrement, le ou les gèrants ont les pouvoirs les plus ètendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gèrants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exècution de leur mandat.

Art. 11. Le dècès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associès n'entraènent pas la dissolution de la société. Les hèritiers de l'associè prèdècèdè n'auront pas le droit de faire apposer des scellès sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatèes dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque annèe, le 31 dècembre, il sera dressè un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bènèfice net constatè, dèduction faite des frais gènèraux, traitements et amortissements, sera rèparti de la faèon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de rèveuve lègal, dans la mesure des dispositions lègales;
- le solde restera à la libre disposition des associès.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associès ou non, dèsignès par les associès.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prèvu aux prèsents statuts, les parties s'en rèfèrent aux dispositions lègales.

Frais.

Le montant des frais gènèralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'èlève approximativement à MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 1.500.-).

Assemblée gènèrale.

Ensuite les associès, reprèsentant l'intègralitiè du capital social, et se considèrant comme dûment convoquès, se sont rèunis en assemblèe gènèrale extraordinaire et, à l'unanimitè des voix, ont pris les rèsolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.
- Est nommè gèrant Monsieur Abderrahmane LAGGOUN, prèdit.

La société est valablement engagèe par la signature du gèrant unique.

Avant la clòture du prèsent acte le notaire instrumentaire soussignè a attirè l'attention des constituants sur la nècessitiè d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activitiès dècrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passè à Bettembourg, en l'ètude.

Et après lecture faite et interprètation donnèe aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prènom usuel, ètat et demeure, ils ont tous signè le prèsent acte avec le notaire.

Signè: Laggoun, C. Doerner.

Enregistrè à Esch/Alzette A.C. le 26 fèvrier 2015. Relation: EAC/2015/4584. Reèu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signè): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, dèlivrèe à la société sur demande.

Bettembourg, le 02 mars 2015.

Rèfèrence de publication: 2015037650/79.

(150042616) Dèposè au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Kaplumba, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 153.606.

—
Bestätigung des Geschäftsführer vom 9. März 2015

Geschäftsführer

Der Geschäftsführer stellt die Änderung seiner Anschrift fest: Herr Gilles SCHWIRTZ ist wohnhaft in 4, rue de l'Ecole L-8128 Bridel.

Gesellschafter

Der Geschäftsführer stellt die Änderung der Anschrift des Gesellschafters fest: Herr Gilles SCHWIRTZ ist wohnhaft in 4, rue de l'Ecole L-8128 Bridel.

Référence de publication: 2015038680/15.

(150044129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Pfizer Group Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.375.

—
In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of February.

Before Maître Me Paul BETTINGEN, Notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84125,

represented by Me Sonia BELLAMINE, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 11, 2015.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PFIZER GROUP LUXEMBOURG SARL, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B180.375, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on September 16, 2013 and published in the Mémorial C, number 2782 of November 7, 2013 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended last pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 16, 2013, published in the Mémorial C, number 3146 of December 11, 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital and represented as stated hereabove requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THIRTEEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 13,400,000.-) to bring it from its present amount of EIGHT HUNDRED AND SIX MILLION TWENTY THOUSAND FIFTY U.S. DOLLARS (USD 806,020,050.-) to the amount of EIGHT HUNDRED AND NINETEEN MILLION FOUR HUNDRED AND TWENTY THOUSAND FIFTY U.S. DOLLARS (USD 819,420,050.-) by the creation and the issue of THIRTEEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND (13,400,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of ONE HUNDRED AND TWENTY MILLION SIX HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 120,600,000.-).

The aggregate contribution of ONE HUNDRED AND THIRTY-FOUR MILLION U.S. DOLLARS (USD 134,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

(i) THIRTEEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 13,400,000.-) to the share capital of the Company; and

(ii) ONE HUNDRED AND TWENTY MILLION SIX HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 120,600,000.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the THIRTEEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND (13,400,000) New Shares, and to pay them a total price of THIRTEEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 13,400,000.-) together with total issue premium of ONE HUNDRED AND TWENTY MILLION SIX HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 120,600,000.-) by a contribution in kind consisting of 100 % of the ownership interest in Pfizer, spol. s r.o, having its registered seat at Stroupežnického 17, 150 00 Prague 5, identification number 49244809, registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague, Section C, Insert 20616 (“Pfizer Spol”). The ownership interest to be contributed in Pfizer Spol shall hereinafter be referred to as the “Contributed Share”.

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Share.

The said valuation statement, a copy of the list of the Contributed Share, has been given to the notary.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Share and possessing the power to dispose of the Contributed Share;
- the Contributed Share are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Share;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Share be transferred to it;
- according to the laws of the Czech Republic the Contributed Share are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in Luxembourg and in the Czech Republic in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole part holder resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. first paragraph. “The corporate capital of the company is set at EIGHT HUNDRED AND NINETEEN MILLION FOUR HUNDRED AND TWENTY THOUSAND FIFTY U.S. DOLLARS (USD 819,420,050.-) divided into EIGHT HUNDRED AND NINETEEN MILLION FOUR HUNDRED AND TWENTY THOUSAND FIFTY (819,420,050) shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each all of which have been fully paid up. (...)”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,700.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le onze février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG S.A R.L., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84125,

représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnelle au 2 rue Peternelchen, Howald, Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg le 11 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG S.A R.L., est l’associé unique de PFIZER GROUP LUXEMBOURG S.A R.L., ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 180.375, constituée suivant acte reçu devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 septembre 2013 et publié au Mémorial C numéro 2782 le 7 novembre 2013 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 16 octobre 2013 publié au Mémorial C numéro 3146 du 11 décembre 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital de la Société et représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital souscrit de la Société d’un montant de TREIZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 13.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de HUIT CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 806.020.050,-) à un montant de HUIT CENT DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 819.420.050,-) par l’émission de TREIZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE (13.400.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur D’UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d’émission de CENT VINGT MILLIONS SIX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 120.600.000,).

L’apport total de CENT TRENTE-QUATRE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (USD 134.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

(i) TREIZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 13.400.000,-) au capital social de la Société; et

(ii) CENT VINGT MILLIONS SIX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 120.600.000,-) au compte de prime d’émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG S.A R.L., prénommée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les TREIZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE (13.400.000) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de TREIZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 13.400.000,-) ensemble avec une prime d’émission de CENT VINGT MILLIONS SIX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 120.600.000,-), par un apport en nature consistant en 100% des parts d’intérêt du capital social de Pfizer Spol S.r.o., ayant son siège social à Stroupežnického 17, 150 00 Prague 5, ID No.: 49244809, enregistrée auprès du registre des sociétés à la Cour municipale de Prague, Section C, Insertion 20616 («Pfizer Spol»). Les parts d’intérêt apportées à Pfizer Spol seront mentionnées ci-après comme les «Parts Apportées».

L’apport en nature susmentionné a été traité par un rapport d’évaluation émis par la gérance de la Société qui certifie que le montant total de cet apport en nature est égal à la valeur des Nouvelles Parts émises en considération pour les Parts Apportées.

La déclaration sur la valeur de l’apport et de l’évaluation, une copie de la liste des Parts Apportées, a été présentée au notaire.

Réalisation effective de l’apport

L’Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG S.A R.L., ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Parts Apportées et possède les pouvoirs d’en disposer.
- les Parts Apportées ne sont encombrées d’aucun gage ou usufruit et qu’il n’existe aucun droit aux fins d’acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n’existe aucun droit de préemption ou d’autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d’en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit de la République Tchèque, les Parts Apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg et en République Tchèque aux fins d’effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L’associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l’article 7 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à HUIT CENT DIX-NEUF MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 819.420.050,-) divisé en HUIT CENT DIX-NEUF

MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE CINQUANTE (819.420.050) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.700.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sonia Bellamine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 février 2015. 1LAC / 2015 / 4515. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015038141/167.

(150042801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Noble Holding International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.368.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. März 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015038767/14.

(150043773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Coach Luxembourg Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 195.110.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Appears:

- Coach Holdings Partnership (UK) LP (acting through its general partner Coach International Holdings S.à r.l.), an English Limited Partnership, with its principal place of business at 2 Cavendish Square, London, W1G 0PU, United Kingdom, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Coach Luxembourg Financing S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third party lender of the Affiliates); and

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Leudelange by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,000 (one thousand) shares with no par value.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and of one or several class B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as class A manager or class B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by (i) the sole signature of any manager for all matter not exceeding the euro amount equivalent five thousand United-States dollar (USD 5,000) and (ii) the joint signature of one class A manager and one class B manager for all matter exceeding the euro amount equivalent of five thousand United-States dollar (USD 5,000).

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one class A manager and one class B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one class A manager and one class B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one class A manager and one class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The financial year of the Company ends on the Saturday closest to June 30th of each year and the following financial year will begin on the next following day of the same year.

Art. 18. Each year, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and ends on the Saturday closest to 30 June 2015.

Subscription - Payment

Coach Holdings Partnership (UK) LP, acting through its general partner Coach International Holdings S.à r.l., here represented as mentioned above, subscribes to 1,000 (one thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Coach Holdings Partnership (UK) LP, acting through its general partner Coach International Holdings S.à r.l., against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers:

- Todd Kahn, SVP, General Counsel and Secretary, born on 6 October 1963, in Illinois, United-States of America with professional address at 516 West 34th Street, New York, New York 10001, USA;

- Daniel Ross, VP and Assistant Secretary, born on 4 October 1968 in New-York, United-States of America with professional address at 516 West 34th Street, New York, New York 10001, USA; and

- Maarten HIMPE, manager, born in Kortrijk, (Belgium), on 4 March 1977, with professional address at 2, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.

2) Are appointed as class B managers:

- Hugo Froment, manager, born on 22 February 1974 in Laxou, France, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Christophe Emmanuel Sacre, manager, born on 22 January 1985 in Ottignies (Belgium), with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by (i) the sole signature of any manager for all matter not exceeding the euro amount equivalent five thousand United-States dollar (USD 5,000) and (ii) the joint signature of one class A manager and one class B manager for all matter exceeding the euro amount equivalent of five thousand United-States dollar (USD 5,000).

3) The Company shall have its registered office at 2, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

- Coach Holdings Partnership (UK) LP (agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Coach International Holdings S.à r.l.), une société en commandite de droit anglais, ayant son siège social au 2 Cavendish Square, London, W1G 0PU, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Coach Luxembourg Financing S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Leudelange par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature unique de tout gérant pour toute décision ne dépassant pas un montant en euro équivalent à cinq mille dollars américains (5.000 USD) et (ii) la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B pour toutes les décisions dont le montant excède un montant en euro équivalent à cinq mille dollars américains (5.000 USD).

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel

n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société se termine le samedi le plus proche du 30 juin de chaque année et l'exercice social suivant commence le jour d'après de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le samedi le plus proche du 30 juin 2015.

Souscription - Paiement

Coach Holdings Partnership (UK) LP, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Coach International Holdings S.à r.l., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 1.000 (mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par Coach Holdings Partnership (UK) LP, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Coach International Holdings S.à r.l., en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq euros) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500 euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- Todd Kahn, conseiller général et secrétaire, né le 6 octobre 1963 dans l'Illinois, États-Unis d'Amérique, demeurant à 516 West 34th Street, New York, New York 10001, USA;

- Daniel Ross, assistante secrétaire, née le 4 octobre 1968 à New-York, États-Unis d'Amérique, demeurant à 516 West 34th Street, New York, New York 10001, USA; et

- Maarten Himpe, administrateur de sociétés, né à Kortrijk, Belgique, le 4 mars 1977, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, Grand duché de Luxembourg.

2) Sont nommés gérants de catégorie B:

- Hugo Froment, gérant de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Christophe Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies, Belgique, le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature unique de tout gérant pour toute décision ne dépassant pas un montant en euro équivalent à cinq mille dollars américains (5.000 USD) et (ii) la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B pour toutes les décisions dont le montant excède un montant en euro équivalent à cinq mille dollars américains (5.000 USD).

3) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2015. Relation: EAC/2015/3014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037677/574.

(150042695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Valotel Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Lunaval S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 191.082.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUNAVALE S.A.», avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 191082, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3462 du 19 novembre 2014 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination social en «VALOTEL EUROPE S.A.» et modification afférente de l'article 1. (premier) des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «VALOTEL EUROPE S.A.» et de modifier l'article 1. (premier) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« »

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Bob PLEIN, Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 février 2015. Relation GAC/2015/1308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015037196/57.

(150041531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Atrium Biala SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.120.

—
EXTRAIT

1/ La Société, Atrium Biala SCSp, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 4 mars 2015 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

La Société est formée pour réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. En particulier, la Société prendra le contrôle stratégique et la gérance des participations (sous quelque forme que ce soit) dans le but de générer de la valeur ajoutée au niveau des actifs/entreprises sous gestion, par le biais de leviers d'investissement, techniques et financiers.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit notamment par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé ou public, à l'émission de parts sociales et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

III/ Il résulte du contrat social que la société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gérance de la Société pour une durée illimitée:

- Atrium Poland Holding GP S.à r.l. (anciennement Hedan S.A.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156548.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son associé commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars, 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015037568/50.

(150042865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Croc'Time S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.757.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Croc'Time S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.757.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2015038508/13.

(150043801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**EI AV Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Carelle S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.011.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of February.

Before us, Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a société anonyme existing under Luxembourg law, established and having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 28.967, here represented by Wilhelmus JONGMAN, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, by virtue of a power of attorney given under private seal dated February 20, 2015.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Acting as the sole shareholder of Carelle S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 183.011 (the "Company"), incorporated by virtue of a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 19, 2014, number 450, which articles of incorporation of the Company haven't been amended since then.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. as manager of the Company and resolved to appoint the following persons as new managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Clifford PAYNE, residing in 375 W Erie St, Chicago, 60654 Illinois, USA, as class A manager.
- Mr Wilhelmus JONGMAN, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, as class B manager.
- Mr Sean MURRAY, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, as class B manager.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change of the name of the Company from its current denomination "Carelle S.à r.l." to "El AV Investments II S.à r.l."

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 2. Name.** The company will exist under the name of El AV Investments II S.à r.l."

Finally there is nothing more on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day first above mentioned.

After reading this deed to the representative of the appearing party, the he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

- Orangefield (Luxembourg) S.A., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.967,

ici représentée par Wilhelmus JONGMAN, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 20 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la parties comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

En qualité d'associée unique de la société Carelle S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.011, constituée suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 février 2014, numéro 450, non modifiée depuis.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associée unique détient toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représentée et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associée Unique.

2. L'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a pris acte de la démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société, et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée illimitée:

- Mr. Clifford PAYNE, demeurant à 375 W Erie St, Chicago, 60654 Illinois, USA, en tant que gérant de classe A,
- Mr Wilhelmus JONGMAN, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en tant que gérant de classe B,
- Mr Sean MURRAY, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey en tant que gérant de classe B.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de changer la dénomination actuelle de la Société "Carelle S.à r.l." en "El AV Investments II S.à r.l."

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La société prend la dénomination sociale de "El AV Investments II S.à r.l.".

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: JONGMAN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 6115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037667/93.

(150043426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Empyrean Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038534/10.

(150043802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Epsilos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.925.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Monsieur David B. Pearson;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.,

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

Epsilos S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015038536/24.

(150043964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.
